



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 juin 2024

Par suite d'une convocation en date du **30 mai 2024**, les membres composant le conseil municipal de la commune de FrancLens se sont réunis en date du **06 juin 2024**, salle du Conseil Municipal de la Mairie, à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Louis MAGNIN, Maire de la commune.

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM. CINQUIN Jean-Marc, BETRIX Jean-Luc, MESSIER Jean-Charles, DEPIGNY Adrien, FLACHERON Franck, Mmes PIROUX Corinne, LEHUEDE Chrystèle, BODENON Audrey.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTE :

Mme ALBERT Emilie

Secrétaire élue : Mme Véronique SAUVOUREL

en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Vote des subventions communales aux associations et organismes
3. Plan communal de sauvegarde
4. Attribution marché de maîtrise d'œuvre des abords de la salle des fêtes
5. Acquisition foncière
6. Modification des membres du CCAS
7. Départ en retraite
8. Questions diverses

1-APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

2-VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES (DELIBERATION N°2024-15)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer les subventions communales pour **13 550 €** à l'aide des crédits à inscrire à l'article 65748 du budget de l'exercice 2024 selon la répartition mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Nom du subventionné	2024
AFLD	300
AFTC 74	100
AICA Semine	300
ALISE	100
ALMA 74	100
AOS	1000
APEDYS 2 SAVOIE	100
APF (association paralysés de France)	100

Arc en Ciel Seyssel	100
Art Expo Semine	300
Association des Brasseurs du Dragon	100
Banque alimentaire 74	100
Boule de la Semine	150
Centre Léon Bérard	100
Clowns z'hopitaux	100
Comité des fêtes	1800
Espaces Femmes	100
Fédération sportive du val des usses	300
FNACA Anciens combattants Semine	300
Football Club Semine	650
France Alzheimer 74	100
Graines d'amis	150
GSCF Pompiers humanitaires	100
Handisport 74	100
Jeunes Pompiers de Seyssel	150
La Team j'adore c't'ambiance	1450
La Team part en live	1500
Les Amis des Jardins de l'Ile	100
Le Monde Allant Vert	100
Loco motive (leucémie cancer enfants)	100
Mission locale 74	100
Orchestre Echo des Usses	150
Pétanque de la semine	150
Pétanque de la semine	150
Pompiers	1400
Protection civile 74	100
SEPA IMPOSSIBLE	100
SEPNS Semine	150
Service d'entraide familial	300
Seyssel sur Rhône Basket	100
Sorgia FM	250
Tennis Club Semine	300
Théâtre Côté Rhône	150
Tir sportif de la Semine	150
Yaute Music Production	100
Montant total	13 550 €

Le comité des fêtes de Franciens se voit attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 € en plus des 300 € habituels, en raison de l'acquisition d'un chapiteau. Le même montant sera versé en 2025.

Le Maire propose aux membres du conseil d'apporter un soutien financier à M. Sébastien CHATELAIN, dit « Baba » qui après de nombreux trails primés, va participer à la diagonale des fous à la Réunion en octobre prochain. Le Maire propose un montant de 500€, le conseil valide 1000€ qui sont donc ajoutés au 450€ versés habituellement à la Team, dont Baba porte les couleurs lors de ses courses. Bravo Baba !!

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES POUR L'ASSOCIATION CO-NAÎTRE & GRANDIR (DELIBERATION N°2024-16)

Le Maire rappelle que l'association Co-naître & Grandir est une association de professionnels de santé et de la petite enfance, intervenant sur la communauté de commune Usses et Rhône, et les communes environnantes. L'objectif de cette association est d'aider les personnes accompagnant le développement des enfants à s'informer et se former, en créant des lieux et des occasions d'échange et de partage de connaissances validées scientifiquement. L'association propose des conférences au tarif d'entrée de 5€. Ce tarif permet uniquement de participer au fonctionnement financier de l'association (assurance, fournitures, affiches, location de salles).

A ce jour, l'association sollicite la commune pour un accord pour un prêt de salle à titre gratuit.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mettre à disposition à titre gracieux la salle des fêtes pour une prochaine conférence en 2025.

3-PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Présentation de deux devis établis par la société GERISK. La commune bénéficie d'un tarif préférentiel en tant que membre de la Communauté de Communes Usses et Rhône. GERISK propose une mission soit en visio, soit en présentiel. Les élus optent à l'unanimité pour une mission en présentiel. Le coût de celle-ci s'élève à 2988€ TTC pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

4-ATTRIBUTION MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES (DELIBERATION N° 2024-17)

Vu l'avant-projet établi par le cabinet PROFILS ETUDES ;

Vu l'estimation sommaire établie par le cabinet PROFILS ETUDES pour un montant de 800 000€ HT;

Vu le lancement des consultations par le biais de la procédure adaptée – appel d'offres restreint pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la voirie de la périphérie de la salle des fêtes et reprise des accès sur la RD214 ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 03 mai 2024, et fixant au 04 juin 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux précédemment cité ;

Vu les critères suivants énoncés dans le règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	10 points
2-Valeur technique	10 points
2.1 Qualifications et références	10 points
2.2 Composition de l'équipe et organisation de la mission	10 points
- Intentions et méthodologie du projet compte-tenu du projet	
- Présentation et compétences de l'équipe dédiée au projet, planning de réalisation du projet	

Vu le rapport d'analyse des offres établi le 06 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de souscrire le marché avec l'entreprise PROFILS ETUDES à Annecy (74).

AUTORISE le Maire à signer le marché et tous documents nécessaires à sa réalisation.

S'ENGAGE à régler les dépenses à l'aide des crédits à inscrire au budget communal.

5-ACQUISITION FONCIERE (DELIBERATION N° 2024-18)

Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la vente des parcelles suivantes, à Franc lens, d'une surface totale de 7ha 17a 05ca au prix de 20 000€ (hors frais de notaires et de gestion).

Les parcelles à vocation agricole revêtent un caractère stratégique pour le fonctionnement de l'agriculture locale. Elles sont occupées par des exploitants par l'intermédiaire d'un bail rural écrit ou verbal.

Par ailleurs, le Département de la Haute-Savoie accompagne les collectivités souhaitant acquérir du foncier agricole pour en pérenniser la vocation, à travers le Conservatoire des Terres Agricoles. Le montant de cette aide à l'acquisition à hauteur de 60 % du prix d'acquisition des parcelles plafonné à 2 €/m², sous conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acquérir les parcelles précitées sises à Francens pour un coût total de 20000€ (hors frais de notaires et de gestion).

INDIQUE que la commune se désistara au profit des agriculteurs exploitants actuels.

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ces biens.

PROPOSE de solliciter l'aide financière du Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles et autorise M. le Maire à effectuer les démarches afférentes.

ACCEPTE les engagements demandés par le Département au regard de l'aide accordée.

AUTORISE M. le Maire à conclure des baux environnementaux avec les exploitants.

S'ENGAGE à régler la dépense à l'aide des crédits inscrits au compte 2111.

6- MODIFICATION DES MEMBRES DU CCAS (DELIBERATION N° 2024-19)

Vu les demandes de retrait de Mme Laurence HIGONNET et de M. Manuel DOS SANTOS ;

Vu la demande d'intégration de Mme QUERITET Michèle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

MAINTIENT à cinq le nombre de délégués municipaux élus au sein du C.C.A.S de FRANCLENS.

ACCEPTE les modifications énoncées ci-dessus.

La composition du comité CCAS est donc la suivante :

- M. Léon LAVILLE
- Mme PIROUX Corinne
- M. Alain ROLLIER
- M. Jean-Charles MESSIER
- M. Franck FLACHERON

Hors conseil :

- Mme Gisèle NIREFOIS
- Mme Yvanka MATHIEU
- Mme Karine FLACHERON
- Mme Michèle QUERITET

7-DEPART A LA RETRAITE (DELIBERATION N° 2024-20)

La commune, afin de pouvoir offrir un cadeau à un agent communal dans le cadre de son départ à la retraite doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeau à cet agent.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'offrir une carte cadeau à cet agent, d'une valeur de 190 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'achat de cette carte d'une valeur maximum de 190 €.

S'ENGAGE à payer cette somme à l'aide des crédits inscrits au compte 623 du budget communal.

Départ à la retraite de Mme Gisèle NIREFOIS le 30 juin prochain. Un pot sera organisé le 02 juillet conjointement avec le SIVU intercommunal.

Pour assurer le remplacement de Gisèle, une annonce de poste vacant a été diffusée. Deux candidatures ont été enregistrées pour ce poste. Une des candidates s'est désistée à la suite de l'entretien. Mme Mélissa MAGNIN est recrutée à compter du 1^{er} juillet.

8-QUESTIONS DIVERSES

➤ **CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE AU BESOIN LIE A L'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (DELIBERATION N° 2024-21)**

Il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de recruter à compter du 1^{er} juin 2024 et jusqu'au 31 août 2024 des agents contractuels à temps non complet (22h30 hebdomadaires). Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrats à durée déterminée.

FIXE la rémunération de ces agents au prorata de leur temps de travail, selon l'indice brut 354 (majoré 332) des agents de la fonction publique correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants.

➤ **INFORMATION GENDARMERIE**

Informations données aux élus sur l'activité à Francens par la gendarmerie = commune assez calme

➤ **FIBRE**

La fibre est développée sur la commune, elle est désormais en cours de raccordement. Le SYANE a alerté l'ARCEP sur les problématiques d'installations dans les chambres (anarchie).

➤ **ELECTIONS EUROPEENNES**

Les consignes sont données pour la tenue du bureau de vote, le dimanche 09 juin 2024.

➤ **TRAVAUX ROUTE DE CHEZ DERIPPAZ**

Les travaux suivent leur cours. Les murs somalbo sont en cours d'installation. Il faut sortir les réseaux pour les parcelles constructibles. L'équipe de travailleurs sur ce chantier est sérieuse.

➤ **ABORDS DE LA SALLE DES FETES**

Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en cours. Il semblerait que les services de l'Etat aient du mal à valider le dossier. La DUP a été argumentée par un Dossier de Prise en Considération. Si l'argumentaire ne convient pas alors nous mettrons fin à la demande de DUP. Les travaux seront réalisés en 2 tranches.

➤ **TRANSFORMATEURS ELECTRIQUE**

La toiture du transformateur devant la salle des fêtes est en mauvais état. La rénovation est à la charge de la commune. A prévoir dans l'aménagement des abords de la salle des fêtes.

➤ **ÉPIDEMIE DE GALE A L'ECOLE**

L'Agence Régionale de la Santé s'est déplacée à l'école ce jour. Protocole mis en place : lavage de mains et éviter les contacts. Il n'est pas nécessaire de fermer la bibliothèque. La fête de l'école est en revanche, annulée.

➤ **INFORMATIONS CCUR**

- La maison de santé à Seyssel sera ouverte le 1^{er} juillet prochain sans médecin
- Haut Rhône Tourisme est déjà installé dans les nouveaux locaux
- La crèche à Minzier est ouverte depuis le 22 avril
- Gymnase à Frangy : la maîtrise d'œuvre travaille sur le projet
- Bâtiments administratifs : les travaux sur les réseaux sont en cours à Chêne en Semine. Les travaux d'agrandissement commenceront en automne 2024.
- La piscine est ouverte mais la météo est instable.

➤ **MEMBRE DU CONSEIL**

Une personne membre du conseil mais qui ne figure plus sur la liste électorale de la commune peut-elle restée élue ? La réponse est affirmative.

La secrétaire de séance
Mme Véronique SAUVOREL



DATE D'AFFICHAGE : 16/07/2024

Fin de la séance : 21h00

Le Maire,

M. Jean-Louis MAGNIN

